

Entend lecture du rapport de la commission des finances sur le budget supplémentaire de 1873, et ajourne à vendredi la discussion de ce rapport;

Entend lecture du rapport de la commission des finances sur les comptes du bureau de Bienfaisance et vote les conclusions du rapport qui tendent à approuver ces comptes;

Entend lecture du rapport de la commission des finances sur le compte administratif des hospices pour 1872 et vote les conclusions du rapport qui tendent à approuver ces comptes;

Entend lecture du rapport de la commission des finances sur le budget des hospices pour 1873, et vote les conclusions du rapport qui tendent à approuver ce budget;

Entend lecture du rapport de la commission des finances sur le budget supplémentaire des hospices pour 1873 et vote les conclusions de ce rapport, qui tendent à rejeter ce budget;

Entend lecture du rapport de la commission mixte des eaux sur le compte du service pour l'exercice 1872, et vote les conclusions de ce rapport qui tendent à approuver ce compte;

Approuve un tableau de la division de la ville de Roubaix en quatre sections électorales;

Emet le vœu que les attributions du Conseil des Prud'hommes soient étendues à toutes les branches de toutes les industries de Roubaix, et que le nombre des Prud'hommes soit porté à seize, non compris le président et le vice-président;

Autorise la paroisse Sainte-Elisabeth à faire la demande officielle d'un quatrième vicar;

Autorise le Consistoire de l'église réformée de Lille, à accepter la donation faite par M. Isaac Crothers-Holden, d'un bâtiment à usage d'école, situé à Roubaix, rue de la Promenade;

Vote sur l'exercice 1874, un crédit de 889 fr. 47 c. pour solde de frais de notaire;

Le Conseil s'ajourne à vendredi soir, à sept heures.

Le maire de la ville de Roubaix, prévient ses concitoyens en retard de leurs contributions, que le porteur de contraintes est arrivé, pour les poursuivre par voie de commandement.

Roubaix, le 26 juin 1873.

A. SCRÉPEL, adjoint

M. Thomain, commissaire central à Roubaix, est nommé commissaire central à Rennes.

M. Gimat, commissaire de police à Marseille, est nommé commissaire central à Roubaix.

Le Journal officiel, qui nous arrive en retard comme toujours, nous apporte les votes des députés du Nord dans la séance d'avant-hier.

Voici les noms de ceux de nos représentants qui n'ont pas voté l'ordre du jour par lequel la Chambre a condamné les enroulements solidaires:

MM. Corne, Jules Deregnancourt, de Marcère et Testelin.

Tous les autres députés se sont associés à l'énergique réprobation de la majorité. MM. Brabant et de Corcelles sont en congé.

Mardi dernier, jour de ce vote mémorable, M. Deregnancourt était à Roubaix, où il présidait le Conseil municipal; mais ses amis de l'extrême-gauche, sur des ses sentiments, n'ont pas hésité à voter pour lui; ils ne seront pas désavoués.

Que les électeurs honnêtes qui ont donné leur voix à M. Deregnancourt, parce qu'ils n'ont voulu voir en lui qu'un « républicain modéré », que ces électeurs pensent bien des deux derniers votes:

L'un en faveur de Ranc le commandant, le signataire du décret des otages;

L'autre, en faveur des enterrements solidaires.

En ces deux circonstances, M. le maire de Roubaix a été l'allié de tous les ennemis de la Religion et de la société; il a donné l'appui de son nom aux doctrines les plus odieuses.

Hier comparait devant le tribunal correctionnel de Lille le nommé Chateau, de Roubaix, dont nous avons annoncé l'arrestation. Chateau est connu par ses opinions ultra républicaines; il faut qu'il soit bien radical, puisqu'il a été exclu du Cercle des travailleurs comme trop exalté!

C'est un ancien agent de police. Révoqué l'an dernier à cause de son inconduite, il a voué une véritable haine à M. le commissaire central. Un jour, il a proféré dans un cabaret des injures et des menaces contre ce fonctionnaire, qu'il se promettait d'envoyer à Cayenne si la République venait à triompher définitivement. Chateau ne se contente pas de détester les commissaires de police, il exécère aussi, et par dessus tout, la religion et ses ministres. Ce sont deux baines qui vont souvent ensemble.

Devant le tribunal, Chateau essaie de nier les faits qui lui sont imputés; mais les dépositions des témoins sont accablantes pour lui, et malgré l'habile défense de son avocat, M. Pierre

Legrand, ancien préfet du 4 septembre, il est condamné à quinze jours de prison et aux frais.

Un affreux malheur nous est signalé: Lundi soir, trois individus de Roubaix sortirent du Café Descat, rue du Vieil Abreuvoir, déjà fort échauffés par la boisson, et s'en allèrent dans le quartier du Pile. Là, l'un d'eux quitta ses amis pour rentrer chez lui. Les deux autres continuèrent de s'enivrer, et, hier soir, on retrouva des fossés de Beauraupaire un cadavre qui était celui du plus jeune des deux, Léon Chantraine, âgé de 19 ans. Le cadavre de son compagnon était retrouvé ce matin au même endroit. Ce dernier, qui était marié, sans enfant, se nommait Charles Douai; il était âgé de 36 ans. Ils étaient l'un et l'autre employés dans l'étude d'un notaire de Roubaix. La montre de l'un d'eux s'était arrêtée à minuit.

On croit que, trompés par l'obscurité, ils sont tombés dans le fossé.

Une importante capture vient d'être opérée à Halluin. Un fraudeur chef de bande, nommé Polydore Bonnard, a été arrêté par des préposés de la douane. Cet homme serait impliqué, paraît-il, dans une affaire grave, qui date de quelques mois environ, une attaque à main armée contre des docteurs, dans les environs de Menin.

Nous avons dit il y a quelques jours que la musique municipale de Tourcoing participera au grand concours du Havre; nous apprenons que cette phalange d'artistes se fera entendre le mois prochain à Lille, au grand théâtre dans un concert organisé au bénéfice des pauvres par les Orphéonistes lillois.

La musique municipale de Tourcoing interprétera dans cette soirée, qui promet d'être brillante, les deux morceaux imposés au concours: une fantaisie sur le Miserere et une autre fantaisie de l'opéra l'Ombre. Comme dernier morceau, elle exécutera la Symphonie pastorale de Beethoven. Ce morceau sera aussi entendu dimanche prochain dans un concert donné au local de l'ancienne société St-Joseph à Tourcoing. Entre la première et la deuxième partie du concert, M. Glorieux, fera une ascension dans son ballon l'Espérance.

La police a dressé un procès-verbal contre les époux Frarde, demeurant rue de Lille pour avoir exercé sur leur enfant de mauvais traitements.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du 25 juin 1873.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. Buffet monte au fauteuil.

M. Teisserenc de Bord se plaint que son nom ne figure pas parmi les votants d'hier, il a voté contre l'ordre du jour.

M. le général Martin de Palétières dépose sur le bureau un discours prononcé par M. d'Audiffret-Pasquier, dans le sein de la commission de la réorganisation de l'armée et des marchés; il en demande l'impression et la distribution, adopté.

L'Assemblée adopte le projet de loi tendant à ériger en commune distincte sous le nom de Pont-de-Chair, divers hameaux, distraits de la commune de Champanière (Isère).

M. Féray, absent au moment du vote d'hier, déclare qu'il se serait abstenu s'il avait été présent. (Rires).

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions relatives à la Légion d'Honneur.

M. le général Pelissier continue son discours de lundi. Il appuie le projet de la commission et demande qu'il n'y ait aucune distinction entre les décorations civiles et militaires.

M. Dagnenet demande, au nom de la commission d'initiative parlementaire, le renvoi de deux propositions présentées par M. Pradier à deux commissions déjà existantes.

M. Tirard combat cette demande de renvoi.

M. Desjardins demande l'ajournement de la décision de cette question. L'ajournement est prononcé.

La discussion reprend, sur la Légion d'Honneur.

M. Haon de Penarset développe sa proposition, qui tend à abroger le décret du 28 octobre 1870 sur la Légion d'Honneur.

M. L. Lacaze parle au nom de la minorité de la commission, qui présente deux remèdes à la profusion des décorations; le premier, c'est de ne procéder que par extinctions, aux nominations à faire.

L'orateur admet ce premier moyen, mais il combat le second qui consiste à rendre le conseil de l'Ordre seul juge de chaque proposition.

M. le garde des sceaux explique l'opinion du gouvernement sur ce projet. Après avoir rappelé l'histoire de la Légion d'Honneur, M. le ministre déclare s'associer avec la commission à l'abrogation du décret du 28 octobre 1870, mais quant à la deuxième partie du projet, M. le garde des sceaux est d'accord également avec la commission pour réprimer les abus, mais il diffère sur les moyens.

La commission demande que le nombre des chevaliers soit réduit à 25,000; il faudrait, pour rentrer dans ce chiffre, 38 années rien que pour les décorations civiles. Ce serait faire la part très-étroite aux générations à venir. M. le garde des sceaux parle avec beaucoup d'éloquence en faveur des magistrats, si dignes d'être décorés, après de longs servi-

ces. M. le ministre examine ensuite le projet de loi qui est présenté et qui a pour objet de modifier les nominations de la Légion d'Honneur.

M. le garde des sceaux défend avec beaucoup de talent et d'énergie la pensée, que le chef de l'Etat doit seul être juge des décorations à donner.

Il faut, dit-il, maintenir l'Ordre de la Légion d'Honneur dans les sentiments de grandeur qui l'ont créé. Ce serait un droit d'en haut que le projet, s'il était adopté, abaisserait.

Les discours de M. le garde des sceaux produisent un vif effet par sa franchise, son honnêteté et son éloquence.

M. le général Guillemot soutient le projet et regarde le contrôle du grand conseil de la Légion d'honneur comme indispensable pour arrêter les abus.

L'orateur défend le projet; il demande, en outre, qu'en regard du nom du nouveau décoré, on mette les noms des deux décorés qui auront permis de faire cette nomination. Il ne faut pas que le gouvernement puisse faire de la décoration une monnaie de corruption.

Il demande que le gouvernement choisisse le grand maître de l'Ordre et le secrétaire général, ainsi que les membres militaires. Quand aux administrateurs civils, ils pourront être élus par le conseil d'Etat, la cour des Comptes, etc.

M. Fournier a déposé un contre-projet; il ne pensait prendre la parole pour le défendre, mais il vient répondre à un passage du discours de M. le général Guillemot. Tout le monde est d'accord pour vouloir chercher un remède aux abus. La commission a trouvé comme remède le grand conseil de l'Ordre, mais ce remède est-il bon? L'orateur le croit mauvais; il en indique un, c'est que le conseil de l'Ordre tel qu'il est organisé soit consulté à l'avance pour savoir si les nominations sont conformes au règlement.

L'orateur demande le renvoi de son contre-projet à la commission.

M. Mazure, rapporteur, repousse le contre-projet de M. H. Fournier.

M. H. Fournier insiste pour le renvoi de son contre-projet à la commission.

M. le garde des sceaux appuie le renvoi.

M. de Becestel dit qu'il faut préciser la portée du renvoi. En France, une réforme est plus difficile à faire qu'une révolution (rires). L'orateur s'étonne de la résistance du pouvoir.

M. Lepère demande que l'Assemblée se prononce d'abord sur l'article 1^{er}.

M. le garde des sceaux accepte cette proposition.

M. le général Mazure ne croit pas le moment venu de se prononcer sur cette question.

M. le ministre des travaux publics demande au nom du ministre des finances l'examen du projet de révision sur les patentes.

Adopté.

M. Lefèvre-Pontalis demande l'ajournement du projet relatif aux conseils de préfecture.

M. Girod combat cette demande d'ajournement.

La séance est levée à 5 h. 45.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les dépêches suivantes:

Paris, 25 juin. — Le bruit de la démission de M. Magne est démenti.

Le Soir dit que, au banquet privé donné hier soir à Versailles, M. Gambetta a parlé de la vitalité des institutions républicaines qui se trouvent placées dans les mains d'un loyal soldat, le maréchal Mac-Mahon, qui, comme Hoche, est un modèle de loyauté, de courage, de discipline et de dévouement à la France.

On assure qu'un crédit sera incessamment demandé à l'Assemblée pour les frais de la réception à faire au schah de Perse.

Le bruit s'accrédite que, dans une prochaine séance, M. Dufaure montera à la tribune pour demander la mise à l'ordre du jour des projets de lois constitutionnelles présentés par le gouvernement de M. Thiers.

Marseille, 25 juin. — Le café-théâtre de l'Alcazar, situé cours Belzunce, est devenu cette nuit la proie de flammes.

L'incendie a tout consumé. Le feu a atteint les maisons environnantes et cinq autres de la rue du Baignoir. Il n'y a pas de victimes.

L'établissement était assuré par cinq compagnies pour la somme de 30,000 fr. Le feu est éteint.

Londres, 25 juin. — Après une revue des troupes anglaises, le shah a offert une épée magnifique au duc de Cambridge.

Bruxelles, 25 juin. — On assure que M. Ranc est ici.

Alger, 24 juin. — Hier, à 4 h. du soir, un ouragan s'est déchaîné sur Alger.

New-York, 25 juin. — L'état des blés promet une récolte dépassant largement celle de l'année dernière.

Amsterdam, 25 juin. — Dans le second scrutin qui a eu lieu pour les élections de la seconde Chambre, M. Fabius, conservateur catholique, a été élu.

Berne, 25 juin, 9 h. 35. — Le shah de Perse est attendu à Berne dans les premiers jours de juillet.

Lyon, 25 juin. — Dans sa séance de clôture de la présente session, le Conseil municipal a voté les conclusions du rapport de M. Gailleton, relativement au projet concernant l'établissement à Lyon d'une Faculté de médecine.

ESPAGNE

Voici les dépêches de l'Agence Havas. Elles sont contradictoires, et il est difficile

de démêler la vérité sur le combat des bandes carlistes réunies contre Novillas:

Bayonne, 24 juin, soir. — Le bruit court que dans un engagement avec les bandes de Peralla, Oll, Lizarraga et Rodica près de Pampelune, le général Novillas aurait été fait prisonnier. Cette nouvelle a donné lieu à de longues sonneries dans les villages de la frontière.

Le curé Santa-Cruz a fait paraître un bando nouveau expulsant du Guipuzcoa toutes les femmes prostituées sous bref délai, menaçant celles qui ne se conformeraient pas à cet ordre.

Des steamers débarquent chaque jour des émigrants à Bayonne. M. Salamanca est arrivé ici, se rendant en Espagne.

Perpignan, 25 juin, 7 h. 40 matin. On mande de Barcelone:

« Une lutte à coups de fusils, conséquence des événements déjà annoncés, a eu lieu entre les soldats et les habitants à Barcelonnette, où se trouve une caserne de cavalerie.

« Les désordres ont duré une partie de la nuit et de la matinée. L'autorité militaire intervenant tardivement a envoyé la cavalerie dans une autre caserne. »

Bayonne, 24 juin, 1 h. 15 soir. — La bande Dorregaray a été battue entre Pamplona et Tafalla, par le général Novillas, qui lui a tué plus de 80 hommes.

Madrid, 24 juin, 5 h. 45 soir. — On confirme la déroute des bandes carlistes d'Elío et de Dorregaray.

Madrid, 24 juin, soir. — Le ministre des colonies étudie actuellement un projet relatif à l'abolition de l'esclavage à Cuba. Ce projet tend à résoudre la question sans porter préjudice aux intérêts de l'Espagne.

Ce soir, un grand banquet sera donné par la société abolitionniste pour célébrer la suppression de l'esclavage à Porto-Rico.

On croit que le nouveau ministère ne sera pas constitué avant jeudi.

Bayonne, 24 juin, soir. — Les carlistes se portent vers l'intérieur et ont évacué Urdax. Ils sont nombreux à Vera, Losaca, Larichoupey. Leurs patrouilles vont jusqu'au-dessus d'Irun, à Saint-Martial. Les troupes régulières sont à Elisondo et Estevan. La compagnie du génie qui était à Irun en est partie ce matin pour aller rejoindre à Saint-Sébastien une colonne de troupes qui y serait, dit-on, arrivée.

Hendaye, 24 juin, soir. — Le bruit court à Saint-Sébastien que des généraux de l'union libérale seraient entrés en Espagne. On dit aussi que Novillas serait remplacé dans son commandement par le général Sanchez Brega.

Nouvelles du soir

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 26 juin, matin.

Hier, la commission de décentralisation a tenu une longue séance pour statuer sur la question de la nomination des maires.

A la majorité de 12 voix, contre 11, la commission a adopté le système suivant: Dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, les maires seront nommés par les conseillers municipaux mais ils seront dépouillés des attributions de pouvoir central, qui seront exclusivement conférées aux préfets et aux sous-préfets.

Dans toutes les autres communes où n'existent ni préfets, ni sous-préfets, les maires seront élus par les conseillers municipaux, auxquels seront adjoints en nombre égal les plus imposés.

En outre, pour qu'ils puissent exercer les attributions du pouvoir central, il faudra qu'ils aient reçu l'investiture du gouvernement, qui pourra toujours nommer un délégué à côté d'eux.

La Commission s'est ajournée à vendredi pour entendre le ministre de l'intérieur.

Une instruction est ouverte au Tribunal de la Seine contre M. Edmond About, sous l'inculpation d'avoir publié le journal le XIX^e Siècle sans cautionnement.

C'est la seconde affaire du même genre qui occupe la justice depuis 15 jours.

En vertu d'un mandat décerné par la justice militaire, le sieur Ernest L..., avocat et journaliste, vient d'être mis en état d'arrestation sous l'inculpation de participation à l'insurrection, comme membre de la Commune, du 26 mars au 7 avril 1871.

On vient également d'arrêter le nommé François B..., âgé de 35 ans, ouvrier-maçonn, accusé d'avoir combattu dans les rangs de l'insurrection et de s'être rendu coupable d'arrestations illégales.

Le maréchal Mac-Mahon doit assister aujourd'hui à la séance de la commission des grâces.

Metz, 25 juin, soir. — La Gazette de Lorraine dit que les élections pour les conseils d'arrondissement et pour les conseils généraux ont lieu, et que dans l'arrondissement de Metz l'affluence des électeurs au scrutin a été considérable.

Quatre scrutins de ballottage seulement seront nécessaires. La Gazette de Lorraine ajoute que des raisons d'ordre pratique ont surtout déterminé le choix des électeurs et que les considérations

d'ordre politique y sont demeurées à peu près étrangères.

Londres, 26 juin, 12 heures 5 matin. — Deux navires chargés d'armes pour les carlistes sont en ce moment retenus dans le port de Plymouth, par ordre du gouvernement.

Rome, 25 juin. — Chambre des députés. — Après une longue discussion, la Chambre a repoussé, par 157 voix contre 86, un ordre du jour accepté par le ministre des finances, établissant que, vu la nécessité de pourvoir, sans délai, par de nouveaux moyens, aux besoins des finances, on passerait à la discussion des projets financiers ministériels.

— A la suite de ce vote, M. Lanza a déclaré que le ministre prendrait une décision, qu'il ferait part du vote au roi et qu'il communiquerait demain à la Chambre le résultat des délibérations.

Rome, 25 juin. — La Gazette officielle publie un décret royal ordonnant de mettre à exécution la loi relative à la suppression des corporations religieuses.

Le prince Napoléon est arrivé à Milan, venant de Paris.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 26 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Boeswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbionnets.) Ventes 500 b. Marché calme, petite demande, disponible et livrable sans changement.

Liverpool, 26 juin. (Dépêche de MM. Kablé, Boeswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbionnets.) Ventes 10,000 b.; marché soutenu. Recettes 12,000 b.

New-York, 23 juin. Cotons: A New-Orléans middling se coté dans la parité de 9d. le low-middling 8 1/2 d.; à Mobile, middl. 9d.; à Galveston, good ordin., 8 d.; à Charleston le middl. 8 d.; à Savannah le middl., 8 1/2 d.; le tout coté, fret par voilier rendu à Liverpool.

Avis divers

HAVRE, 24 juin. — Laines: Marché ferme: on a traité une cinquantaine de balles laine en suint de Chili de fr. 103 à 200.

ANVERS, 25 juin. — Laines: En bonne demande à des prix fermes. On a vendu aujourd'hui 640 balles laine en suint de la Plata.

Credit Foncier des Etats-Unis EMISSION D'OBLIGATIONS 6 1/2

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, délivre en ce moment des obligations de

CRÉDIT FONCIER DES ETATS-UNIS au cours de 490 francs.

Les titres sont de 100, 500 et 1,000 dollars. L'intérêt est de 6 1/2 % payable en or les 1^{er} avril et 1^{er} octobre.

En tenant compte de l'amortissement, c'est un placement à raison de 6 1/3 p. a.

La sécurité exceptionnelle qu'offrent les opérations de prêt sur hypothèques fait de cette valeur un placement qui peut être recommandé sans hésitation, à tous les capitalistes.

L'Agence de la Société Générale, à Roubaix, 41, rue du Chemin de Fer, est chargée de l'Emission de ces titres. 3964.

BOURSE DE PARIS

DU 25 JUIN

VALEURS	Cl. préc.	Coture	Hauss	Baisse
A TERME				
3 0/0	55 82 1/2	56.20	...	37 1/2
5 0/0 1871	90 12 1/2	90 57 1/2	...	45
5 0/0 1872	91.20	91 71 1/2	...	52 1/2
Foncier	797.50	797.50
Mobilier	420.00	422.50	...	2.50
Générale	...	569.00
Est	511.25	513.75	...	2.50
Lyon	850.00	853.75	...	3.75
Midi
Nord	1030.00	1035.00	...	5.00
Orléans
Ouest
Gaz	685.00	687.50	...	2.50
Immobilier
Suez	452.50	453.75	...	1.25
Italien	63.95	64.1520
Espagnol	440.00	447.50	...	7.50
Lombard	431.25	437.50	...	6.25
Autriche	768.75	773.75	...	5.00
B de France	4350.00	4370.00	...	20.00
B. de Paris	1140.00	1145.00	...	5.00
COMPTANT				
3 0/0	55.80	56 07 1/2	...	27 1/2
5 0/0 1871	89.90	90.3545
5 0/0 1872	91.05	91.5045
4 1/2	80.50	80.7525
Morgan	508.75	510.00	...	1.25
Ville 1869	289.00	290.00	...	1.00
" 1871	258.75	254.5075
Est	270.00	271.50	...	1.50
Lyon	278.75	276.0075
Midi	280.00	279.7525
Orléans	281.75	282.0025
Orléans à Ch.	237.00	240.00	...	3.00
" à Rouen N.	226.25
" à Sud	219.50	219.0050
EN BANQUE				
Espagne Int.	15 1/8	15 5/16	...	3/16
Esp. Ext. 1869	19 1/4	19 7/16	...	3/16
Esp. Ext. 1871
Turc	55.80	55.8202
60/0 Péruvien	781/8	787/8	...	1/2

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC	Or en barre à 1000/1000	12 3/4	12 1/2	0/100 p. 100
------------------------------	-------------------------	--------	--------	--------------